



CONTRAT DE LOCATION KIBO

- **Loueur :**

Hôtellerie de Plein Air *** « les Coullemières », 89 270 VERMENTON

Site internet : WWW.camping-vermenton.com

Mail : contact@camping-vermenton.com Camping

3 étoiles Tourisme, 50 emplacements

- **Locataire :**

NOM/PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

Tél : Mobile :

MAIL :

- **Hébergement :**

Tente Kibo insolite 2 couchages simples/1 couchage double, 4 personnes, surface 20m2 et terrasse 15m2

Tous les kibos sont meublés et équipés :

- La literie avec couvertures, oreillers (les draps ne sont pas fournis)
- Un coin cuisine avec réfrigérateurs, four à micro-ondes, cafetière, plaque de cuisson et vaisselle
- Les sanitaires avec douches, lavabo, WC sont à votre disposition dans une partie commune du camping (les serviettes ne sont pas fournies)

- **Réservation :**

Dates du séjour : du : au :

Adultes : Enfants :

Prix : (tarifs détaillés joints) :

Les frais de réservation, de véhicule supplémentaire, d'eau, d'électricité sont compris, taxe de séjour en sus.

- **Confirmation de réservation :**

La réservation ne sera définitive qu'à réception du présent contrat dûment complété et signé accompagné d'un chèque de : à l'ordre du camping Les Coullemieres correspondant à 20% du montant de votre séjour.

- **Règlement :**

- La réservation n'est effective qu'après réception du contrat signé et accompagné d'arrhes de 20% du montant du séjour. Le solde sera versé à l'arrivée.

- ➤ Heures Heures d'arrivée et départ :

- Arrivée : après 15:00 et avant 19:30
- Départ : avant 10:00

- Caution :

Chaque hébergement locatif fait l'objet d'un inventaire détaillé. Une caution de 300€ sera réclamée à l'arrivée et restituée, après inventaire, dans un délai de 7 jours suivant la date de départ.

- Nettoyage :

Le nettoyage de l'hébergement locatif est à la charge du locataire qui le restituera dans un état de propreté à l'intérieur et aux abords immédiats. Dans le cas contraire, un montant forfaitaire de 100€ de nettoyage par hébergement vous sera facturé. Une caution de 100€ vous sera demandée à votre arrivée et restituée après contrôle.

- Animaux :

Les animaux ne sont pas admis dans les Kibos.

- Assurance :

Le locataire est seul responsable des dégâts commis et pour cela devra prévoir une extension villégiature sur son contrat d'assurance habitation principale.

Date :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :